



Addenda à l'AVIS PUBLIC D'ÉLECTION du 14 septembre 2021

Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet addenda à l'avis public d'élection du 14 septembre 2021, Hervé Esch, président d'élection, annonce les modifications suivantes :

- Au point 4, vous n'auriez pas dû lire " Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;"
- En conséquence le point 4 doit se lire comme suit :
 - 4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹ ;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - o avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
 - o présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - o avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Donné à Ristigouche-Sud-Est, le 14 septembre 2021.

Président d'élection



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE-PARTIE SUD-EST

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en conformité avec l'article 431 du *Code municipal du Québec* et du *Règlement municipal n°2021-001 Relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de septembre 2021.

Hervé Esch

Président d'élection